



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Agen, le 18 novembre 2016

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations
Service Santé et Protection Animales et Environnement
Affaire suivie par : Lorraine DUCHENAIT-PUJOS
Tél. : 05.53.98.66.11
mail : ddcsp-ppsp@lot-et-garonne.gouv.fr

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Madame le Maire de Saint-Pé-Saint-Simon
Monsieur le Maire de Sos

Objet : Influenza aviaire hautement pathogène – Renforcement des mesures de biosécurité

De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 viennent d'être détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux en Hongrie, Pologne, Allemagne, Croatie, Pays-Bas, Danemark et autour du lac de Constance, à la frontière entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. La Suisse vient également de notifier un cas détecté sur le lac Léman.

L'Agence nationale d'évaluation de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu un avis d'élévation du niveau de risque pour le territoire national. Un arrêté du ministre en charge de l'agriculture, publié le 17 novembre 2016, a ainsi relevé le niveau de risque à "modéré" pour l'ensemble du territoire métropolitain et au niveau "élevé" pour certaines zones à risque particulier. Les communes de SOS (GUEYZE et MEYLAN) et de SAINT-PE-SAINT-SIMON sont à risque particulier (zone humide).

Cette élévation du niveau de risque impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées notamment dans l'ensemble des élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours) au sein des zones à risque élevé. Ce renforcement des mesures de biosécurité impose pour ces élevages la mise en confinement des élevages non-commerciaux ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Vous voudrez bien informer les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux des mesures à mettre en œuvre dans leurs élevages. Afin d'aider les détenteurs dans cette mise en place, un dépliant est annexé à cet envoi reprenant l'ensemble des obligations de ces détenteurs. Je vous engage à en faire une diffusion large sur vos communes.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de ce virus sur le territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente. Je sais compter sur votre investissement pour sensibiliser vos administrés sur l'importance de ces mesures. Les services de l'État demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Patricia WILLAERT